

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 14 octobre 2019 à 19h00
(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)**

Présences

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal		
	André SAMRAY (Président de la CLDR)	
	Marie-Jeanne LAMBOTTE	Philippe-MATHIEU
	Luc-TRIFFAUX	Emile-BASTIN
	Guy MATHIEU	Vincent-PEFFER
Géographique		
Lierneux	Francis SALME	Jean-François-GENDEBIEN
Bra	Vincent-LEROUX	Ghislain-LAPORTE
Arbrefontaine	Nathalie-FRESON	Didier-NEURAY
Sart	Bernard-BOTTY	Josette-SERVAIS
Les Villettes	Emilie DAUBY	Gaston-LEROUX
Jevigné	Diane NINANE	Séverine-LEJEUNE (excusée)
Verleumont	Jacques HENRY	Pierre-Dominique RUYSSSEN
Trou de Bra	Edgard-DEBACKER	Pierre-LHOEST (excusé)
Lavaux/Lafalize	Antoine-NEUFORGE	Amandine-TOURBACH
Associatifs et autres		
	Raymond MATHIEU	Lionel LUGENTZ
	Pierre MOSKWYN	Dominique BARBETTE
	Alain DANIEL	Huguette-SPRIET
	Patrick GERMAIN	Etienne-HUMBLET
	Jean-Pierre-DELWAIDE	Georges-DUBOIS (démissionnaire)
	Lionel-MERTENS	Gabrielle-HOURLAY
	Xavier-KAISER	Henry-NAVEAU (excusé)
	Paul-BRIOL (excusé)	Isabelle-LECOMTE
Membres des GT invités		
	Romain LACASSE	

Agent accompagnateur GREOVA : **Alix EVRARD**

Agent administratif : **Maud COUNSON**

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 10 juillet 2019 ;
2. Présentation des fiches rédigées relatives aux 4 projets du lot 1 (parties rédactionnelles seulement car le reste des pré-études sera confié à JNC) ;
3. Priorisation des fiches au sein de chaque lot (finalement reporté faute de temps) ;
4. Divers.

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du PV du 12 juin 2019

Le PV de la précédente CLDR est approuvé sans remarque à l'unanimité.

2. Présentation finale et hiérarchisation des fiches-projets du lot 1

André SAMRAY ouvre la réunion en précisant que la CLDR du jour portera sur la présentation des parties rédactionnelles des fiches-projets du lot 1 (le reste de leur pré-étude respective devant être confié au bureau d'études JNC à partir du 1^{er} novembre 2019), puis sur leur hiérarchisation au sein du lot 1. Pour information, Eléonora CAMPANELLA démissionnera du bureau d'études bruxellois JNC fin octobre 2019 et un autre architecte sera chargé des pré-études des 4 fiches-projets du lot 1 ainsi que de celle d'une fiche-projet du lot 2 à sa place. Afin de ne pas reprendre tout depuis le début, il a été décidé par la Commune, de concert avec l'agent accompagnateur Alix EVRARD, de se charger elle-même des parties rédactionnelles de ces fiches-projets du lot 1 afin de fournir directement au bureau JNC les informations nécessaires aux futurs métrés, plans et estimatifs budgétaires qui lui incombent.

Pour rappel, le lot 1, qui comporte les fiches les plus chères aux Liernieusiens, seront idéalement réalisables endéans les 3 premières années des dix années du PCDR (à partir de la date de sa future validation par la Rw). Mais il sera forcément difficile pour la Commune de les concrétiser toutes durant ces trois premières années. En cause : pour chaque projet la Commune sera invitée à participer - de manière parfois importante - à son co-financement. Voilà pourquoi entre les activations de deux fiches du lot 1 il sera parfois plus opportun d'activer une fiche du lot 2 ou 3 (parfois moins onéreuse).

Alix EVRARD commence sa présentation en exposant d'emblée la fiche-projet qui, au sein de ce lot 1, semble la plus largement subsidiable par le DR (DGO3) : c'est-à-dire le projet qui colle le plus aux préoccupations du Développement rural.

- Il s'agit de la fiche intitulée *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel*.

En effet, cette fiche vise l'épanouissement de toutes les générations via non seulement la création d'une maison intergénérationnelle au coeur de la commune, mais aussi la création de logements adaptés et modulables, privés mais en interaction grâce à une charte communautaire, grâce à un échange mutuel de services entre personnes et ce à proximité des services et commerces alentours. Elle pallie ainsi les deux grosses difficultés rencontrées par la Commune : pas assez de jeunes sur le territoire et trop de seniors forcés de déménager dans une autre commune faute de soins adaptés (pour

rappel, il manque d'appartements adaptés aux PMR sur la Commune et il n'y existe en outre aucune maison de retraite ou seigneurie).

- Si les fiches relatives à *VERLEUMONT (Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur)* et *SART (Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs)* sont également très empreintes de citoyenneté ; au regard de leur aspect également touristique (toutes deux projetant d'accueillir les touristes « verts ») elles incomberont néanmoins partiellement au CGT (Commissariat Général au Tourisme).
- Enfin, la fiche relative à la phase 2 du projet *LIERNEUX Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux* présente bien un fort intérêt citoyen : le but visé est bien de faire du parc du Vicinal un lieu central fédérateur. Néanmoins cette phase 2 est essentiellement technique et touche surtout à l'aménagement d'un nouveau parking à proximité de la salle citoyenne du Vicinal (bien plus que la phase 1 de ce même projet, qui prévue en lot 0, touchera davantage à l'esthétique et au bien-être souhaité dans le parc, pour les citoyens comme pour la biodiversité souhaitée).

Il est ensuite proposé aux membres de faire d'abord un tour de table afin de prendre connaissance du projet parmi les 4 concernés qui semble à leur tour le plus prioritaire, puis de mener ensemble une réflexion vers un consensus, et ce afin d'éviter - idéalement - toute frustration à l'égard de cette priorisation.

- Après ce tour de table, le projet en faveur de *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel* s'est très largement révélé comme le plus prioritaire pour une majorité des membres. Quant aux 3 autres : ils ont remporté les suffrages selon cet ordre de préférence : *SART (Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs)*, puis *LIERNEUX Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux (phase 2)*, et enfin *VERLEUMONT Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur*.
- Afin de confirmer cet ordre, Alix EVRARD a ensuite exposé aux membres les parties rédactionnelles des 4 fiches-projets, intitulées « Description succincte du projet », « Justification du projet » et « Besoins à prendre en compte ».

LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements intergénérationnels (dits « kangourous ») ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à offrir au cœur du village de Lierneux, au lieu-dit « Pré du renard », la possibilité pour toutes les générations, jeunes et moins jeunes, tantôt de commencer tantôt de continuer à résider à Lierneux en surmontant les difficultés que pourraient ressentir certaines d'entre elles.

Concrètement, l'entraide citoyenne intergénérationnelle serait insufflée au lieu par deux aménagements :

- **Des logements intergénérationnels :**
 - À l'architecture compatible avec le bâti existant (idéalement faire appel à des matériaux locaux) ;
 - Qui seraient propriétés de la Commune et donnés en location à des citoyens, avec une attention à l'équilibre des générations qui y résident / OU bail emphytéotique de 99 ans envers une société de logement agréée ;
 - Conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés :
 - Appartements de plain-pied pour seniors situés au rez-de-chaussée (ou possibilité de placement d'un monte-escaliers ou d'un ascenseur), revêtement antidérapant, corridors et espaces entre les meubles prévus pour le passage des PMR (faire appel à l'association GAMAH), portes assez larges et clinches accessibles ;
 - ⇒ Un membre propose que l'un des logements soit aussi adapté à un PMR lourd (mais qui serait néanmoins autonomes). À cet effet, des rails pourraient par exemple être aménagés dans le plafond (pour se hisser). Il est proposé de suivre les conseils du guide mis à disposition de la commune pour faciliter l'aménagement des habitations à destination des PMR. Alix EVARD se charge de rajouter ce souhait dans la fiche-projet.
 - Appartements flexibles pour éventuelles réadaptation (dispositif aisé de réunion/séparation des modules d'habitation) ;
 - ⇒ À la question : Combien de logements kangourous seront en tout proposés au Pré du renard ? La Commune répond entre 6 et 10. En effet le concept d'échanges de services entre générations ne peut être efficace si le nombre de logements, donc de personnes, est trop restreint. Notons néanmoins que les logements peuvent être modulaires afin de pouvoir être tantôt divisé (pour une personne seule par exemple), tantôt dupliqué (pour une famille par exemple) si le renouvellement des baux locatifs le permet.
 - Munis des systèmes énergétiques les plus écologiques et économiques, adaptés aux petits budgets : chauffage réglable dans chaque pièce ; isolation/ventilation parfaites ; éventuelle chaudière commune (pellets ou autres à base d'énergie renouvelable) ; recueil et traitement des eaux de pluie ;
 - ⇒ L'idée d'une chaudière communautaire est évoquée. Il faudrait cependant que la consommation incombant à chaque foyer soit calculée en fonction du nombre de personnes qui y résident.
 - Possibilité pour les enfants d'accéder aux jardins du rez-de-chaussée ;
 - Pistes cyclables/espace piétonnier en site propre pour le trajet des écoliers et l'accessibilité sécurisée de l'immeuble ;
 - Terrasse/balcon privatif pour chacun ;

- Mais espace de convivialité pour tous : bancs, zone barbecue, piste pétanque, modules de jeux pour enfants, bacs à sable ;
- Ménages avec loyer calculé en fonction des revenus.
 - ⇒ Notons qu'il sera judicieux d'attirer financièrement les jeunes ménages dans ce genre d'habitat groupé, qui pourraient craindre pour leur disponibilité envers les générations moins autonomes. Il est aussi impératif qu'une charte communautaire soit signée par tous les habitants afin qu'ils actent qu'il s'agirait d'échanges de bons services entre générations et non d'une réelle vie communautaire impliquant de lourdes obligations. L'attractivité d'un loyer modéré pour les jeunes ménages n'exclurait pas cependant pour autant un même avantage à octroyer aux seniors ou personnes seules qui seraient financièrement précarisées.
- Où seront encouragées les interactions et coopérations entre eux (échanges de services, éventuelle charte citoyenne...) :
 - Garde occasionnelle d'enfants après l'école ;
 - Réception de colis/recommandés postaux ;
 - Transport ou livraison pour petites courses locales ;
 - Transport pour formalités administratives ;
 - Initiation au potager, bricolage, jardinage, petit élevage ;
 - Travaux de couture ;
 - Coup de main informatique ;
 - Moniteurs de permis de conduire ;
 - Préparation occasionnelle de goûters, repas ;
 - Coups de main ménage, repassage, jardinage ou petite réparation ;
 - Aide aux devoirs ;
 - Etc.
- À proximité des services courants et des animations (le « Pré du renard » se situe près des magasins d'alimentation, arrêts de bus, etc. ; c'est aussi là que s'organisent les petits marchés des producteurs en été et qu'est aménagé une halle ouverte) ;
- Un ***centre de jour intergénérationnel*** où seront organisées des activités par différentes générations en faveur d'autres, telles que :
 - Des plus âgés envers les plus jeunes : lectures de contes, initiations au wallon, initiations à la conduite, initiations aux techniques oubliées (tricot, crochet, ébénisterie, potager, peinture, etc.), ateliers culinaires, ateliers jardinage/permaculture, ateliers écriture/théâtre/cinéma ; aides aux devoirs, activités ATL, halte-garderie ;
 - Des plus jeunes envers les plus âgés : initiations aux nouvelles activités physiques (hip-hop par exemple), initiations informatique/jeux vidéo /usage des smartphones, Alzheimer café, ateliers de la mémoire, etc. ;
 - Divers partenariats pourraient enfin être mis en place avec les associations de la commune.

2. Justification du projet

Les nouveaux lotissements de type « habitats pavillonnaires » qui s'implantent depuis peu en milieu rural génèrent malheureusement un phénomène de cité-dortoir : les générations ne se côtoient plus, la vie sociale s'essouffle et l'entraide et la transmission disparaissent. Tout cela amoindrit la qualité de vie de l'ensemble des citoyens, qui demeurent de plus en plus isolés les uns par rapport aux autres.

Face au vieillissement de la population et au faible taux d'appartements relaté par rapport à celui des maisons unifamiliales, à l'absence de maisons de repos et de seigneuries sur le territoire, ainsi qu'à la difficulté d'attirer la jeune génération sur le territoire, les citoyens regrettent que les aînés doivent

quitter le territoire pour trouver un logement et des soins plus adaptés ailleurs, ou que leurs enfants s'installent sur une autre commune après leurs études faute de logement adapté à leur budget. Aussi, l'idée consiste, sans pour autant bercer dans la vie communautaire (chacun aura en effet son chez soi), à imprégner un nouvel ensemble d'habitations villageoises de l'aspect solidaire que présentaient les familles multigénérationnelles d'antan. Ainsi, le citoyen des troisième et quatrième générations pourrait bénéficier de l'aide des premières pour soulager ses problèmes de mobilité et d'autonomie (lifts et courses), celui de la seconde pourrait à son tour bénéficier d'une aide de la troisième pour la garde ponctuelle de ses jeunes enfants, ou encore une aide aux devoirs ou une initiation au potager ; enfin la première génération¹ ou les générations plus précarisées pourraient bénéficier d'un loyer modéré contre bons services rendus et ainsi soulager leur jeune salaire ou leur petite pension.

Enfin, un centre de jour intergénérationnel aménagé à proximité avec les mêmes attentions particulières que les logements permettrait à tous les citoyens, et à pas uniquement à ceux résidant au Pré du renard, du moins pour la journée, de bénéficier aussi de ce concept solidaire et intergénérationnel à de nombreux points de vue.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort de la cohésion sociale ;
- Renfort des liens intergénérationnels ;
- Maintien des seniors et personnes précarisées à domicile ;
- Soutien financier et dès lors attractivité des jeunes ménages ;
- Accroissement de l'offre en matière de logements locatifs à loyer modéré ;
- Ralentissement du phénomène de cité-dortoir au sein du village de Lierneux ;
- Développement d'une liaison douce au cœur du village ;
- Renfort des activités organisées en faveur de la citoyenneté.

3. **Besoins à prendre en compte**

- Trafic aisé des actuels résidents du Pré du renard ;
- Limites entre services et contraintes à fixer par tous les résidents via la signature d'une charte communautaire ;
- Besoin d'autonomie de chacun au sein de ces habitations groupées ;
- Conditions d'accès et de déplacement des PMR ;
- Programmation et disponibilité du CPAS et des autres asbl socio-culturelles susceptibles d'occuper la salle intergénérationnelle.

¹ Pourrait aussi se rajouter au concept de logements « kangourous/intergénérationnels » le concept de logements « tremplins » - déjà existant sur la commune - ; qui permettrait aux jeunes couples d'obtenir une restitution partielle de leurs loyers.

SART, Réhabiliter et développer le site carrier de La Preux en un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs

1. Description succincte du projet

Le projet, partiellement miroir du projet 1.3, consiste à créer un espace citoyen, scientifique et touristique au sein du site carrier emblématique de La Preux, à Sart, où se déroulait encore jusqu'il y a peu la célèbre et vernaculaire Fête du Coticule. Il s'agirait en même temps d'un lieu patrimonial et pédagogique, témoin du grand intérêt géologique des lieux, mais aussi citoyen et d'accueil pour randonneurs.

Les divers buts visés par la création de ce nouvel espace, qui devra être mis en location par la Commune à une ASBL qui en assurerait la bonne gestion, seraient les suivants :

- Ramener l'**annuelle « Fête du Coticule »** sur son site originel, actuellement devenu insalubre pour y accueillir cette manifestation chère aux Liernieusiens ;
- Offrir à proximité de l'itinéraire fréquenté de GR, et bientôt par une nouvelle liaison de type RAVEl entre les gares de Vielsalm et de Lierneux, un **logement de type « relais » pour cyclistes et/ou randonneurs** et ainsi favoriser le développement d'un tourisme vert et diffus, intégré à la vie locale et respectueux du patrimoine naturel de Lierneux ;
 - ⇒ Afin que ce point ne fasse trop dévier ce projet vers un financement plus important du CGT – rappelons en outre que les critères liés à un gîte subsidié par le CGT peuvent être contraignants -, mais aussi afin de ne pas faire de l'ombre au projet de gîte de Verleumont, un membre propose d'abandonner la création d'un gîte à Sart et de s'en tenir au reste du projet.
- En faire un **lieu événementiel, de promotion locale et de citoyenneté** : marchés locaux, initiatives citoyennes (SEL, GAC, Dépan'Café...), etc.
- En faire un **lieu touristique et pédagogique** : les carrières à ciel ouvert étant très prisées par les écoles et les universités. La pierre locale dite « **Coticule** » pourrait ici y être mise en valeur :
 - Des **collaborations transcommunales** pourraient être envisagées avec le Musée du coticule de Salmchâteau, l'Archéoscope de Vielsalm, ou encore le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP) de Sprimont ;
 - Chaque mois, une **visite de l'Atelier du coticule** situé en dessous du site de La Preux ainsi qu'une **visite de la carrière de La Preux** pourraient être organisées par un bénévole ;
 - Des **conférences et colloques** en lien avec la géologie pourraient être organisées ;
 - Des **itinéraires pédagogiques/didactiques et environnementaux** pourraient être développés :
 - Un **parcours géologique et didactique entre le village de Sart et le site carrier de La Preux** :
Il existe déjà une stèle (Stèle du Coticule) pouvant devenir une étape du parcours géologique souhaité. Ce dernier débiterait à la Maison du tailleur (située Place Ernest Nélis, dans le village de Sart) pour rejoindre le site carrier de La Preux. Cette liaison proposerait ainsi une promenade de 1,7 km, soit une longueur adéquate pour l'aménagement d'un parcours pédagogique.
 - D'autres **parcours didactiques** en lien avec l'extraction de pierres locales (coticule, shiste, ardoise), les pierres légendaires, l'ornithologie, la faune et la flore, un parcours pieds nus, etc. ;
 - Liens possibles avec les promenades **TARPAN** et les itinéraires **GR**.

- Lier par une **liaison cyclopédestre** les **villages proches de Sart et de Verleumont** :
Notons en effet que les deux villages seront promus par leur respectif projet en faveur des cyclistes et/ou randonneurs et qu'il serait idéal de permettre aux usagers doux de disposer d'un aménagement spécifique, et ce à proximité de la nouvelle liaison de type RAVeL promise entre les gares de Vielsalm et de Lierneux et passant à proximité, plus précisément au lieu-dit « L'Étoile de Sart », situé à environ 700 mètres du site carrier de La Preux.

Pour ce faire, les lieux devraient bénéficier des aménagements suivants :

- Un **nouveau bâtiment polyvalent** proposant des espaces divers :
 - Un **gîte/relais pour randonneurs** :
 - Conçu avec des matériaux locaux ;
 - En mezzanine ;
 - Avec dortoirs communs (lits attachés) pour 8 à 10 personnes ;
 - Avec petite cuisine rudimentaire/salle de réchaud ;
 - Avec un espace sanitaire rudimentaire ;
 - Avec poêle à pellets et système de cloisonnement pour chauffage partiel de l'espace ;
 - Avec système digital de réception des logeurs via enregistrement d'un code d'accès (préalablement envoyé par courriel après réservation, caution et paiement).
 - ⇒ L'option du gîte, comme précité, pourrait être abandonnée en faveur de la fiche 1.3 VERLEUMONT, qui offrirait exactement le même service de gîte pour un même public à seulement quelques kilomètres de Sart.
 - Une **salle dédiée aux conférences, événements/manifestations, à la promotion locale et à la citoyenneté**, qui pourra être régulièrement louée afin d'assurer des rentrées aux lieux :
 - Avec une capacité d'accueil de 50 personnes ;
 - Avec un espace bar et un espace cuisine ;
 - Offrant une vue à 180° sur la vallée et les collines (face à Colanhan : vitre vers tout panorama en bandeau) ;
 - Avec en son milieu une ouverture de 5 ou 6 mètres pour y créer un espace extérieur où pourra être dressé un auvent ou un chapiteau (lors des fêtes/manifestations).
 - Un **petit espace muséal géologique** :
 - Soit à l'étage, soit en rez-de-chaussée, sous forme de vitrine extérieure permettant à tous de l'observer sans que cela nécessite un accueil muséal.
 - Eventuellement : un **espace de restauration/micro-brasserie** loué par la Commune à un privé.
- Un **parking**, non pas aménagé de manière inesthétique à proximité du nouveau bâtiment et en pleine zone d'extraction, mais plus loin, près du *Monument aux Morts* ;
- Un **parcours géologique et pédagogique entre la Maison du Tailleur de Sart et le site carrier de La Preux** ;
- Une **liaison cyclopédestre entre Sart et Verleumont** susceptible de rejoindre, au lieu-dit « L'Étoile de Sart », la liaison de type RAVeL bientôt aménagée entre les gares de Vielsalm et de Lierneux.

Le 26 septembre 2019, ce projet a été soumis aux membres de l'ASBL de Sart, dite « *La Compagnie de la pierre à rasoir* », qui deviendrait gestionnaire et locataire de ce nouveau lieu communal.

⇒ **IMPORTANT** : Néanmoins il semble que le nombre de bénévoles de cette asbl soit encore trop restreint que pour honorer toutes les actions citées dans cette fiche qui leur incomberaient (réservations, accueil, livraisons, visites guidées, organisation événements, montage chapiteau, nettoyage, etc...). Cette faiblesse du bénévolat pourrait poser un gros problème après subsidiation du DR si tout le fonctionnement du site se voyait finalement compromis par un manque de forces vives. Un tel dysfonctionnement pourrait en effet entraîner un problème de législation par rapport au DR. Ce point doit être discuté en Conseil communal et bien réfléchi car pour l'instant, tout le succès de cette fiche-projet repose sur du bénévolat.

2. Justification du projet

Si ce projet polyvalent au cœur du site de La Preux se présente comme complémentaire à celui de gîte pour randonneurs envisagé dans le village voisin au sein de la Maison de village (dite de l'Instituteur – voire fiche-projet 1.3), il fait aussi la part belle à une réelle mise en valeur du patrimoine géologique que représente ce site carrier à ciel ouvert, grand témoin vernaculaire de surcroît, comme en a longtemps témoigné l'organisation en ces lieux de l'annuelle « Fête du Coticule ».

Si ce site servait en effet jadis de lieu folklorique, il est malheureusement devenu insalubre et ne peut plus accueillir en toute sécurité la foule de visiteurs annuels d'antan. Ce rendez-vous de juillet se déroule désormais à la Maison du Tailleur, non loin, dans le cœur du village de Sart, et non plus sur son site originel, ce que regrettent beaucoup les habitants.

Puisque les deux villages de Sart et de Verleumont pourraient, par leur complémentarité, être promus par leur respectif projet en faveur des cyclistes et/ou randonneurs, il serait idéal de mettre à disposition de ces usagers non motorisés une voie spécifique entre ces deux lieux, et ce à proximité de la nouvelle liaison de type RAVeL promise entre les gares de Vielsalm et de Lierneux suite à au projet retenu en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Mobilité active ». En effet, le lieu-dit « *l'Etoile de Sart* », situé à environ 700 mètres du *site carrier de La Preux*, sera une des étapes de cet itinéraire de type RAVeL.

Le patrimoine naturel de Lierneux, notamment son patrimoine géologique, est trop peu mis en valeur. Aussi, créer un tel espace polyvalent et fédérateur en faveur d'un tourisme respectueux, de la convivialité, de la fête, de la tradition, de l'économie locale (manifestations en lien avec les circuits-courts), du savoir et du patrimoine naturel via la mise en valeur du coticule et plus largement de la géologie locale, via des conférences, des parcours didactiques etc., ne pourrait que profiter à la commune : ce nouveau lieu mettra en valeur son identité, lui garantira une nouvelle attractivité pour les écoles et les touristes « verts », et enfin lui offrira une meilleure connexion entre ses citoyens.

En effet, l'espace citoyen que comptera ce nouvel espace polyvalent garantira aux habitants et asbl de la commune de pouvoir se réunir, collaborer et se fédérer autour de manifestations en faveur des liaisons sociales et d'événements empreints de citoyenneté (Service d'Echange Local, Groupement d'Achat Commun, Dépann'Café, Alzheimer Café, activités intergénérationnelles, etc.) et de soutien à l'économie locale (producteurs locaux,...). Les extérieurs susceptibles d'accueillir un chapiteau permettront également des petits marchés et organisations festives : soupers barbecue, soirées football, fêtes de la musique, bals guinguette, soirées concerts, soirées cinéma plein air, etc.). Ces manifestations partagées dans un tel cadre ne pourront que jouer en faveur de la cohésion sociale.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la fréquentation de la commune par des touristes « nature » ;
- Succès d'une éventuelle micro-brasserie au sein du site carrier de La Preux ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique et environnemental de la commune ;
- Développement et reconnaissance scientifique du site carrier de la Preux (conférences, etc.)
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades à proximité du site (GR, TARPAN, RAVeL, parcours géologique et didactiques) ;
- Développement de l'activité économique locale (promotion des producteurs locaux au sein de l'espace citoyen).

3. **Besoins à prendre en compte**

- Respect du site carrier (esthétique et environnemental) ;
- Respect et disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl « La Compagnie de la Pierre à rasoir ».

⇒ Il semble à cet effet impératif de rencontrer à nouveau le comité de village de Sart, en présence de l'autorité communale et du GREOVA.

VERLEUMONT, Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à améliorer une première initiative citoyenne ayant déjà émané en ces lieux dans le cadre du précédent PCDR. Il s'agirait de transformer et d'améliorer la taille de l'actuelle Maison de village de Verleumont (salle citoyenne gérée par une asbl qui loue les lieux donnés à la Commune) pour en faire un gîte/espace d'accueil pour randonneurs. Ce dernier serait toujours géré par cette asbl mais proposerait un espace amélioré via :

- La création à l'étage de 5 chambres et d'une salle de bain ;
- L'insertion de matériaux locaux dans sa conception (simplicité et authenticité) ;
- L'installation d'un poêle à pellets et d'un système de cloisonnement pour pouvoir ne chauffer le gîte ou la salle que partiellement ;
- L'installation d'un système de réception des logeurs par un code d'accès préalablement envoyé par courriel après réservation et paiement ;
- L'aménagement au rez-de-chaussée d'une cuisine propre à la salle qui pourrait aussi servir pour le gîte ;
- L'aménagement d'un salon d'accueil au rez-de-chaussée ;
- La rénovation de l'isolation acoustique afin que les fêtes et manifestations citoyennes organisées dans la salle du rez-de-chaussée ne gênent pas les logeurs randonneurs à l'étage ;
- Une éventuelle collaboration avec des producteurs locaux pour y livrer des petits déjeuners aux occupants du gîte (5 à 10 personnes maximum) ;
- La présence de gardiens bénévoles à proximité des lieux (pour dresser l'état des lieux par exemple) ;
- *Remarque* : les randonneurs pourraient s'ils le souhaitent eux-mêmes nettoyer le gîte, ou une taxe de nettoyage pourrait être incluse dans le prix de la nuit ;
- Des aménagements extérieurs : table de pique-nique, éventuel barbecue couvert ou encore piste de pétanque.

Fin d'année 2019, ce projet a été soumis aux membres de l'asbl actuellement en charge de la Maison de village de Verleumont ; leurs remarques et attentes ont été les suivantes quant à ce projet de gîte :

- **XXXX**
 - ⇒ **IMPORTANT** : il est impératif de rencontrer ce comité de village afin de s'assurer que le nombre de bénévoles de cette asbl soit suffisant pour honorer toutes les actions citées dans cette fiche qui leur incomberaient (réservations, accueil, livraisons, organisation événements, nettoyage, etc....). Une faiblesse du bénévolat pourrait en effet poser un gros problème après subsidiation du DR si le fonctionnement de la Maison de l'instituteur se voyait finalement compromis par un manque de forces vives. Un tel dysfonctionnement pourrait en effet entraîner un problème de législation par rapport au DR. Ce point doit être discuté en Conseil communal et bien réfléchi car pour l'instant, tout le succès de cette fiche-projet repose sur du bénévolat.

2. Justification du projet

Il s'agirait d'un projet complémentaire à celui imaginé sur le site sartois de La Preux, également dans le cadre de ce nouveau PCDR (fiche-projet 1.2). Les deux projets présenteraient en effet des points communs : une proximité géographique (le village de Sart est proche de celui de Verleumont) un itinéraire géologique qui sera conçu entre les deux sites et enfin un accueil spécifique fait aux amateurs de randonnée au sein de lieux fédérateurs et citoyens, gérés d'ailleurs par des citoyens réunis en asbl /comités de quartiers. L'idée est d'attirer dans ces deux sites humbles mais authentiques, à l'instar de petits gîtes de montagne, un tourisme vert, diffus et respectueux, digne du grand réseau de promenades qu'offre le territoire communal (TARPAN, GR...).

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la fréquentation de la commune par des touristes « nature » ;
- Emergence de restaurants et cafés générée par la hausse de la fréquentation touristique ;
- Renfort de l'identité verte de la commune ;
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Développement de l'activité économique locale (commandes et consommation auprès des producteurs locaux).

2. Besoins à prendre en compte

- Respect et disponibilité des bénévoles et des membres des bénévoles et des membres de l'asbl de droit privé « Verleumont en fête », active depuis 1982.

LIERNEUX, Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux

1. Description succincte du projet

Pour rappel la phase 1 de ce projet, dont la réalisation (a) semble(é) possible en lot 0, consistait à donner à ce parc central de la commune, situé au cœur du village de Lierneux et séparant les importants éléments du patrimoine communal bâti que sont le Vicinal (récemment restauré) et l'ancienne Gare (en cours de rénovation), à la fois un aspect convivial, mais aussi un cachet environnemental, fleuri, fruitier, ludique et accueillant, pour les citoyens et visiteurs comme pour les oiseaux, susceptibles d'y réduire le nombre de mouches.

▪ PHASE 1 de ce projet (financée en lot 0)

Il s'agissait dans un premier temps de procéder aux aménagements suivants :

- Plantations d'espèces indigènes (plants locaux achetés dans commerces locaux) et de fleurs dans le parc et le long des murs du Vicinal (en préservant néanmoins la brique par des espèces qui ne la détériorent pas) ;
- Plantation d'arbustes fruitiers dans les talus (notamment pour la constitution des haies mitoyennes et au bord du parking), et ce afin d'y encourager la cueillette et la rencontre citoyenne ;
- Aménager une mare sécurisée pour les enfants, et la rendre éventuellement didactique ;
- Aménager ici et là dans le parc des zones « prés fleuris » ;
- Arracher les arbres morts, nocifs pour les autres ou sans intérêt et en planter de nouveaux (buis, châtaignier, noyer, saule, ou à hautes tiges) ;
- Privilégier des espèces susceptibles d'attirer de nombreux oiseaux (lauriers...) ;
- Remplacer la haie mitoyenne par du hêtre ou du charme ;
- Préserver la perspective entre la gare et les anciens ateliers du Vicinal ;
- Aménager un parterre de fleurs entre la gare et le vieux tram exposé ;
- Veiller à ce que les espèces plantées n'exigent pas un entretien trop fréquent pour les ouvriers communaux ;
- Privilégier les fontaines et mettre des nids à disposition (artificiels) pour la bonne fréquentation des oiseaux, hôtels à insectes ;
- Rénover le vieux tram dégradé à proximité de l'actuelle zone de jeux ;
- Mieux aménager les abords du restaurant « L'Atelier » :
 - Déplacer son enseigne ;
 - Recentrer et élargir son petit abri, dans lequel pourrait dès lors être rentrée la grande poubelle ;
 - Garnir cet abri d'une toiture végétale, qui peut rester sans apport d'eau pendant six semaines ;
 - Aménager entre les zones fleuries un point d'eau pour le bain des oiseaux : un système passif constitué d'un plan avec maximum 2 cm d'eau, comme au Pré du renard, suffirait.

▪ PHASE 2 de ce projet (financée en lot 1) :

Les réalisations précitées au sein de cette phase 1 qui n'auraient pas pu être en réalisées en lot 0 pourraient cependant intégrer le programme suivant de la phase 2 faisant l'objet de cette fiche-projet :

- ***Rénover et créer des zones parkings*** en :

- Transformant en gazon une zone du parking actuel située le long de la partie latérale du parc ;
 - Conservant une partie du parking dans la zone de graviers actuelle (avec zone pour parcage des camions), mais sur *dalles engazonnées* à travers lesquelles l'herbe poussera, ou en *dolomie* ;
 - Privilégiant - éventuellement - un système de clips/visses en béton, solides même si les voitures roulent dessus (plus résistants que le bois) ;
 - Enlevant deux résineux gênants pour implanter un autre parking le long de la rue, en biais, ce qui demanderait un nouveau muret et le retrait du trottoir (actuellement défoncé alors qu'il n'est pas prévu pour le parcage des voitures) ;
 - Mettre des *bornes de rechargement électrique* à disposition des voitures et des mobile homes, à savoir que la future liaison de type RAVeL sera susceptible de passer par là (directement fixées sur le bâtiment) ;
 - Veiller en matière de signalisation à *obtenir les autorisations du SPW* car il s'agit d'une route régionale ; les trottoirs par contre sont propriété communale ; et installer des plots y semblent nécessaire pour y éviter le parking sauvage des voitures ;
 - Placer au niveau du tournant du restaurant « L'Atelier » un muret de sécurité au bout des places de parking, et ce afin que les voitures ne tombent pas dans le fossé ;
 - Trouver un *moyen sécurisé pour les voitures de tourner derrière le restaurant « L'Atelier »* (parking en épi qui assurerait 51 places de parking sans plus devoir traverser le parc, ou tour complet du parking en sens unique) ;
 - Aménager un *parking pour vélos et motos* à proximité du la salle du Vicinal ;
 - Créer une *nouvelle liaison électrique* vers le Vicinal pour éclairer le passage pour les voitures et les nouvelles zones de parkings ;
 - *Déplacer l'actuel pylone* électrique du parc susceptible de gêner le virage des voitures (l'aménager plutôt en quinconce) ;
 - Veiller à la *bonne accessibilité des PMR* des zones parkings jusqu'à la salle du Vicinal ainsi que dans le parc ;
 - Aménager une *zone conviviale avec bancs et espace jeux* et dans laquelle pourraient jouer les enfants.
 - Aménager le chemin actuel (ligne directionnelle logique entre la Gare et le Vicinal) en *vrai sentier*, avec des bordures pour séparer la verdure des graviers. Ce chemin, s'il présente une largeur de 2 mètres, pourrait en outre intégrer l'itinéraire de la future liaison de type RAVeL.
- ⇒ Un membre précise qu'en faveur des oiseaux, il sera nécessaire de réfléchir à un éclairage intelligent (détecteurs de présence). Un léger éclairage de nuit pourrait aussi embellir le tram à restaurer.

2 Justification du projet

Le parc communal du Vicinal, grand jardin ouvert à tous et attendant à la salle des fêtes du Vicinal qui, dans le cadre du précédent PCDR, vient d'être complètement rénovée en faveur d'événements privés comme publics, manque malheureusement d'attractivité. Peu d'éléments incitent à y rester. En cause : trop peu de fleurs et d'entretien, trop peu de jeux pour les enfants, aucun arbre fruitier, l'exposition d'un vieux tram de plus en plus délabré, des arbres non alignés qui meurent étouffés par d'autres, un écosystème qui se raréfie : soit peu d'oiseaux (l'absence de point d'eau pour leur bain justifie leur absence) et beaucoup trop de mouches dû à l'activité de la ferme voisine. Cet excès de mouche pose problème au sein de la salle des fêtes. Les citoyens souhaitent désormais mieux profiter de cet espace ouvert, convivial car fleuri et animé, c'est-à-dire ayant retrouvé un bel écosystème (mare, nids d'oiseaux et d'insectes, fontaines pour bain des oiseaux, arbustes fruitiers incitant à la cueillette, etc.).

Il s'agit donc de donner à ce parc central de la commune, à proximité des éléments de patrimoine bâti que représentent le Vicinal récemment restauré ainsi que la Gare en cours de rénovation, à la fois un aspect convivial, mais aussi un cachet environnemental, fleuri et accueillant pour les oiseaux. Notons enfin que ce projet vise le même objectif que plusieurs autres projets de ce PCDR : rendre le cœur du village de Lierneux plus convivial et empreint de citoyenneté : en effet, les citoyens et la Commune souhaitent faire du Pré du Renard, situé à proximité du parc du Vicinal, un lieu de rendez-vous en faveur des producteurs locaux (marché couvert), mais aussi un nouveau berceau citoyen grâce à la construction de nouveaux logements kangourous et d'un nouvel espace intergénérationnel. La fréquentation du parc ne pourra qu'en être renforcée.

Notons également un lien évident entre l'amélioration de ce parc et le développement du tourisme vert sur la commune, puisqu'il est envisagé que le futur itinéraire de la liaison de type RAVeL prévue entre les communes de Vielsalm et de Lierneux, passe par ce parc communal du Vicinal.

Jusqu'ici travaillé en lot 0, ce projet cher aux citoyens s'est finalement vu scindé en deux phases. En effet, bien que la phase 1 de ce projet puisse être concrétisée en lot 0 (plantations, aménagements pour la faune et flore, etc.), faute de moyens communaux en suffisance, il a semblé opportun de pouvoir bénéficier de subsides plus importants pour sa seconde phase nécessitant des investissements plus onéreux (création du parking et autres aménagements). Ainsi, lorsqu'il s'agira d'activer cette fiche 1.4 auprès du Développement rural, le travail des citoyens en faveur de la convivialité et de l'écosystème de ce parc aura peut-être déjà pu être salué via une concrétisation de sa phase 1 dans le cadre du programme d'action en lot 0, ce qui aura eu le mérite d'avoir, même partiellement, déjà répondu à leurs attentes.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la qualité environnementale et de la biodiversité dans le parc (plus d'oiseaux, moins de mouches, plants locaux) ;
- Renfort de la convivialité citoyenne au sein d'un parc communal accueillant ;
- Plus-value économique pour les locations de la salle du Vicinal, munie d'un plus beau parc pour les événements privés ;
- Accroissement de la fréquentation touristique des lieux (si lien avec l'itinéraire de la future liaison de type RAVeL) ;
- Développement de la mobilité électrique (car bornes de rechargement) ;
- Sécurisation de la voirie actuelle sujette au parking sauvage.

3. Besoins à prendre en compte

- Respect de l'activité du restaurateur de L'Atelier (bâtiment communal donné en location) et des activités événementielles des salles du Vicinal (régulièrement louées par la Commune pour des manifestations privées) ;
- Respect de la propreté du parc : attention : des fruits écrasés au sol gêneraient les sorties festives dans le parc ;
- Respect de la haie mitoyenne de la parcelle voisine située le long du bâtiment du Vicinal ;
- Respect des conditions environnementales nécessaires aux bovins de l'exploitation voisine, parcelle située de l'autre côté de la haie longeant le parc (attention à la flore toxique par exemple) ;
- Autorisation du SPW quant à la pose d'une nouvelle signalisation le long de la voirie nationale ;
- Veiller à ce que les jeux des enfants et le nouvel éclairage ne perturbent pas la présence des oiseaux (réflexion quant à la localisation de la zone jeux et éclairage intelligent).

Ainsi, le classement des fiches-projets du lot 1 validé par cette CLDR, à faire prochainement valider par le Conseil communal et à soumettre à JNC est le suivant :

LIERNEUX	Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel	1
SART	Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs	2
VERLEUMONT	Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur	3
LIERNEUX	Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux (phase 2)	4

Le bureau d'études JNC commencera les pré-études relatives à ces 4 fiches-projets à partir du 1^{er} novembre 2019 ; aussi il sera judicieux de prendre connaissance de son travail lors d'une CLDR à organiser en début d'année 2020.

Pour conclure ce point, une dernière explication est fournie aux membres concernant les récentes avancées concernant la fiche-projet du lot 2 : *BRA-LIERNEUX : Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural*. En effet cette fiche pourrait, si la SPI accepte que la zone (actuellement privée et qualifiée au plan de secteur de forestière et agricole) ciblée pour cet atelier rural et pour la création d'une nouvelle ZAE à proximité devienne une zone économique au plan de secteur. Si la demande est acceptée, la Commune pourrait devenir propriétaire de la parcelle dédiée à l'atelier rural (qu'elle gèrerait et donnerait en location à des TPE ou PME) et la SPI propriétaire des parcelles alentours. Notons aussi qu'un autre projet éolien pourrait peut-être voir le jour à proximité de ces parcelles dans les prochaines années, mais seulement dans la mesure où il ne gênerait pas la création d'une nouvelle ZAE. Si tel pouvait être le cas, la création d'un AR collerait tout à fait aux préoccupations du DR (pour rappel, le DR a permis la création de 13 AR en Wallonie depuis 1997 et le concept d'atelier rural a été inscrit dans le nouveau décret du DR de 2014 – subside à 80% pour les 1ers 500 000 euros, puis à 50% pour le reste des travaux). Si de bonnes nouvelles venaient donc prochainement à tomber à cet effet, il serait judicieux de faire revenir cette fiche-projet en lot 1 et d'en désigner l'auteur de la pré-étude qu'elle devra également présenter. Les membres marquent leur accord à cet effet.

⇒ Un membre fait remarquer qu'en cas de refus de la SPI pour cette zone située à la sortie Vaux-Chavanne de l'E25, ces attentes en lien avec un AR et une ZAE pourraient tout à fait migrer ailleurs, à savoir que d'autres lieux à proximité de voiries fréquentées existent pour la réussite de tels projets.

3. Hiérarchisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3

Au regard de l'heure déjà tardive et du fait que ces fiches-projets des lots 2 et 3 ne sont pas encore toutes rédigées, il est décidé de reporter ce point à la prochaine CLDR qui devrait avoir lieu en début du mois de décembre 2019.

Pour rappel, le lot 2 comporte toutes les fiches idéalement à concrétiser endéans les 6 premières années du PCDR (ce qui signifie donc également endéans les 3 premières) ; et le lot 3 comporte toutes les autres fiches, peut-être moins importantes, ou intéressantes mais qualifiées de JOKER : par exemple une fiche à laquelle au moment de la présentation du PCDR à la Rw il manquera encore un bâtiment ou un terrain communal (ou une récente cession en sa faveur) pour se voir un jour concrétisée (pour rappel tout projet PCDR partiellement subsidié par le DR doit concerner une propriété communale ou avoir fait l'objet d'un très long bail emphytéotique), etc.

Toute fiche-projet du PCDR n'est pas forcément subsidié par le DR. Il faut premièrement que le lieu qu'elle concerne (terrain ou bâtiment) soit une propriété communale (ou sujet à bail emphytéotique), et deuxièmement que le projet soit fortement empreint de citoyenneté. Ainsi, le gros syllabus appelé PCDR qui sera présenté à la Rw comportera des fiches-projets qui ne seront pas toutes forcément finançables par le DR (DGO3). Le DR a en effet souhaité que tous les domaines de la vie au sein de la commune soient évoqués dans ce PCDR, qui représentera pour une durée de 10 ans un OUTIL communal STRATEGIQUE et GLOBAL, mais il ne subsidiera pas pour autant chacune de ses fiches-projets. Il ne finance par exemple pas les infrastructures touristiques qui incombent davantage au CGT, ni les RAVEL incombant quant à eux à la Direction de la mobilité douce (DGO2). Il va par contre subsidier à 80% une petite voie lente en site propre permettant aux écoliers de rejoindre leur village à leur école en toute sécurité car cela augmente la qualité de vie non pas du touriste mais de l'habitant. Il en va de même pour les parkings : le DR subsidiera le parking attendant à une salle de village par exemple, mais pas un unique parking de covoiturage. Idem pour la performance énergétique des bâtiments : le DR veillera à ce qu'une nouvelle construction ou une rénovation en faveur de la citoyenneté (maison de village par exemple) bénéficie des meilleurs moyens durables et économiques en termes énergétiques ; par contre il ne financera pas d'un coup toutes les rénovations énergétiques des bâtiments communaux. Le DR n'installera pas non plus une éolienne et ne subsidiera aucun nouveau salaire lié à la concrétisation d'une fiche-projet.

Notons cependant que les fiches-projets des lots 2 et 3 (tout comme celles du lot 1) semblent à priori et de bonne augure quasi toutes subsidiées (ne fût-ce que partiellement) par le DR.

Cependant, ce classement ne sera pas rigide : la Direction du DR se montre en effet souvent très souple et comprend qu'au fil des dix années du PCDR certaines opportunités (vente d'un terrain privé par exemple) justifient qu'une fiche du lot 3 passe avant une fiche du lot 1 ou 2. Il en va de même pour la hiérarchisation de chaque fiche au sein de chaque lot : si la Commune peut le justifier, il sera permis par la DDR de bouleverser ce classement durant la période de subsideation de 10 ans qui s'ouvrira bientôt.